

Élaboration d'une stratégie relative à la migration pour les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge



Stratégie mondiale de la Fédération internationale relative à la migration

Réduire la vulnérabilité, renforcer la résilience

Traduction française financée par la Croix-Rouge Néerlandaise



« D'ici fin 2022, 75% des Sociétés nationales effectuent des évaluations des besoins et intègrent la migration dans leurs plans stratégiques. »

Stratégie globale de la FICR relative à la migration 2018 - 2022

SOMMAIRE

1. C	Contexte	5
2. P	ourquoi une stratégie relative à la migration est-elle importante et nécessaire ?	5
3. N	Aigration et/ou déplacement	6
4. C	Comment "intégrer la migration dans le plan stratégique" d'une Société nationale ?	7
4.1.	Plan stratégique de la Société nationale	7
4.2.	Une stratégie relative à la migration autonome	8
4.3.	Plans de contingence	8
4.4.	Une feuille de route ou un plan d'action	8
4.5.	Une approche intégrée	8
4.6.	Une approche commune entre plusieurs Sociétés nationales?	8
	Mesures proposées pour l'élaboration d'une stratégie relative à la migration : (1) Conditions bles	9
6. É	Ctapes proposées pour l'élaboration d'une stratégie relative à la migration - (2) phase préparatoire	9
	Mesures proposées pour l'élaboration d'une stratégie relative à la migration - (3) l'atelier pration de stratégie 1	1
	Ctapes proposées pour l'élaboration d'une stratégie relative à la migration - (4) élaboration, ntion et adoption de la stratégie	3
9. R	Remarque sur la méthodologie1	4
Annexe	e I - Exemple de programme de l'atelier d'élaboration de stratégies: Éthiopie 1	5
Annexo	e II – Documents d'appui 1	7
Annexo	e III : Questions & Réponses1	9
	. Les branches locales de la Société nationale doivent-elles participer à l'élaboration d'une stratégie à la migration?	9
2	. Que peut soutenir l'élaboration d'une stratégie relative à la migration pour une société nationale? 1	9
	. La FICR doit-elle utiliser systématiquement le terme « migrant » tel qu'employé dans sa Politique e à la migration?	9
	. Doit-on inclure la migration dans les priorités et les activités du département RLF d'une Société le, comme c'est le cas dans de nombreux pays?	0
	. La stratégie relative à la migration d'une Société nationale est-elle également une stratégie pour able du Mouvement CR/CR dans le pays?	:1
6	. Doit-on inclure la protection dans une stratégie relative à la migration?2	1
	. Quels sont les principaux aspects liés à la santé qui devraient être inclus dans la stratégie relative à la on des Sociétés nationales ?	2
	. Doit-on prendre en compte les objectifs du Pacte mondial sur la migration et du Pacte mondial sur les s dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie relative à la migration?	:3

Aide-Mémoire d'élaboration d'une stratégie relative à la migration

- ✓ Identifier le besoin d'une stratégie relative à la migration basée sur une analyse claire des besoins des migrants et du rôle de la Société nationale
- ✓ Assurez-vous de bénéficier du soutien total des dirigeants de la Société nationale
- ✓ Examiner le rôle de la Société nationale en tant qu'agent auxiliaire des pouvoirs publics ainsi que les législations et politiques nationales et internationales pertinentes en vigueur
- ✓ Convenir à l'avance du processus menant à l'adoption de la stratégie relative à la migration, avec des délais et des responsabilités clairement définies
- ✓ Identifier le meilleur moyen d'inclure la migration dans la réflexion stratégique d'une Société nationale (par exemple, en tant qu'annexe au plan stratégique; en tant que document autonome; à travers une approche « intégrée », etc.)
- ✓ Déterminer où la migration serait mieux placée dans la structure d'une Société nationale
- ✓ Réaliser une analyse du contexte national et régional à partir des données disponibles et des sources primaires et secondaires pertinentes
- ✓ Identifier les principales forces, faiblesses, opportunités et menaces en matière de migration (analyse SWOT)
- ✓ Impliquer les branches locales de la Société nationale, ainsi que des volontaires
- ✓ Envisager la possibilité de procéder à une nouvelle évaluation des besoins pour éclairer l'élaboration de la stratégie relative à la migration
- ✓ Cartographier les principales parties prenantes internes et externes sur les questions liées à la migration
- ✓ Identifier les opportunités de soutien au sein du Mouvement CR/CR (Sociétés nationales partenaires, FICR, CICR, Global Migration Task Force, réseaux régionaux tels que PERCO, APMN ou le Réseau Migration Sahel+)
- ✓ Obtenir un aperçu complet des activités liées à la migration de toutes les composantes du Mouvement dans le pays (cartographie)
- ✓ Utiliser des approches participatives et identifier les perspectives de financement et les opportunités de partenariat
- ✓ Déterminer les objectifs principaux (objectifs stratégiques) de la stratégie relative à la migration et les activités clés
- ✓ Identifier les ressources nécessaires pour atteindre les objectifs (soutien technique, formation, etc.)
- ✓ Veiller à ce que la stratégie relative à la migration soit conforme à la Politique de la FICR relative à la migration de 2009, à la Politique du Mouvement sur le déplacement interne de 2009, à la Stratégie mondiale de la FICR 2018-2022 sur la migration et aux autres directives pertinentes, tout en respectant les spécificités de chaque contexte
- ✓ Communiquer et coordonner avec les autres Sociétés nationales le long des routes migratoires.
- ✓ Concevoir une approche pour la diffusion de la stratégie relative à la migration, en interne au sein de la société nationale, et en externe avec les donateurs potentiels, les partenaires, les décideurs et les autorités nationales et locales compétentes

1. Contexte

La migration a été l'une des priorités de la communauté internationale au cours de la dernière décennie et les préoccupations humanitaires liées à plusieurs crises migratoires depuis 2015 - en Europe, dans le Golfe du Bengale et la mer d'Andaman, en Afrique de l'Est, dans la Corne de l'Afrique ou en Amérique latine, entre autres contextes, ont démontré qu'il était urgent de répondre aux besoins des migrants et des personnes déplacées et d'œuvrer ensemble à la recherche de solutions associant les pays d'origine, de transit et de destination.

La FICR continuera à apporter son soutien aux Sociétés nationales souhaitant travailler avec et pour les migrants. Dans les années qui ont suivi l'adoption de la Politique de la FICR relative à la migration en 2009, il incombait essentiellement aux Sociétés nationales de décider si et dans quelle mesure elles s'engageraient dans le domaine de la migration. Alors que certaines Sociétés nationales ont identifié la migration comme une priorité, d'autres n'ont pas développé d'activités spécifiques en faveur des migrants. Cette approche a cependant changé avec la crise en Europe en 2015, qui a contribué à ancrer la migration parmi les priorités de la FICR. Depuis 2016, la migration est considérée comme l'un des sept domaines d'intervention principaux de la FICR.

A la suite d'un vaste processus de consultation des diverses composantes du Mouvement, l'Assemblée générale de la FICR a adopté, en novembre 2017, la première Stratégie mondiale de la FICR relative à la migration.² S'appuyant sur un ensemble d'initiatives régionales, la Stratégie de la FICR relative à la migration promeut une approche coordonnée et reflète les forces principales et l'objectif commun de la FICR et de ses membres en matière de migration, en définissant les buts et objectifs à atteindre sur une période de cinq ans allant de 2018 à 2022. La Stratégie mondiale de la FICR relative à la migration précise que « d'ici fin 2022, 75% des Sociétés nationales effectuent des évaluations des besoins et intègrent la migration dans leurs plans stratégiques ».

Une enquête réalisée à la fin de 2017 a montré que seul un petit nombre de Sociétés nationales avaient jusqu'à présent inclus la migration dans leur planification stratégique. Dans ces circonstances, l'Unité migration et déplacement de la FICR, en collaboration avec ses points focaux régionaux pour la migration, les Sociétés nationales partenaires et le CICR, s'engage à aider les Sociétés nationales à élaborer des stratégies nationales relatives à la migration.



Processus d'élaboration de stratégie de migration

2. Pourquoi une stratégie relative à la migration est-elle importante et nécessaire ?

Pour les Sociétés nationales qui répondent aux besoins humanitaires liés à la migration,

¹ FICR, *Plan et Budget 2016-2020*,

https://www.ifrc.org/Global/Publications/general/IFRC Plan and%20Budget 2016 2020 FR.pdf.

² FICR, Stratégie mondiale sur la migration 2018-2022. Réduire la vulnérabilité, renforcer la résilience, https://media.ifrc.org/ifrc/wp-

content/uploads/sites/5/2017/12/IFRC StrategyOnMigration FR 20171215 LR.pdf.

l'élaboration d'une stratégie spécifique relative à la migration peut être recommandée pour diverses raisons, notamment pour :

- ➤ Répondre de manière plus cohérente et efficace aux besoins et aux vulnérabilités des migrants.
- Apporter plus de clarté et de cohérence aux actions et activités d'une Société nationale en ce qui concerne les questions liées à la migration.
- Contribuer à une meilleure compréhension de la manière dont les activités actuelles liées à la migration pourraient être étendues ou développées pour répondre aux besoins des migrants et / ou en développant de nouvelles activités.
- Assurer l'alignement sur les orientations et le positionnement du Mouvement CR/CR sur les questions liées à la migration et établir une communication claire sur l'approche de la Société nationale en matière de migration.
- Contribuer à rendre les activités relatives à la migration plus durables au sein d'une Société nationale.
- Assurer une plus grande visibilité et pertinence auprès des acteurs extérieurs au Mouvement.
- Contribuer au positionnement stratégique de la Société nationale vis-à-vis des autres parties prenantes et du gouvernement.
- Faciliter un meilleur accès aux ressources et aux partenariats.
- Renforcer la visibilité interne et la pertinence de la migration et assurer une application plus systématique en vue de mieux répondre aux besoins humanitaires des migrants.

3. Migration et/ou déplacement

Conformément à la Politique relative à la migration de la FICR (2009), le terme « migration » peut être compris comme couvrant toutes les formes de mouvement de personnes. En effet, la description d'un migrant incluse dans la Politique relative à la migration de la Fédération internationale précise que

Les migrants sont des personnes qui quittent ou fuient leur lieu de résidence habituel pour se rendre ailleurs - généralement à l'étranger — en quête de possibilités ou de perspectives meilleures et plus sûres.

La Politique précise en outre que

La migration peut être volontaire ou involontaire mais, la plupart du temps, elle procède d'un mélange de choix et de contraintes. Aussi la présente politique visetelle, notamment, les travailleurs migrants, les migrants apatrides et les migrants que les pouvoirs publics considèrent comme étant en situation irrégulière. Elle concerne aussi les réfugiés et les demandeurs d'asile, sans préjudice du fait qu'ils constituent une catégorie spéciale au regard du droit

international.³

La Politique relative à la migration de la FICR prend appui et complète le cadre politique du Mouvement concernant les réfugiés, les demandeurs d'asile, les rapatriés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, développé par le biais de diverses résolutions du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Les Sociétés nationales sont confrontées à divers problèmes liés aux mouvements de personnes, notamment les déplacements internes, les mouvements massifs de réfugiés et les mouvements migratoires mixtes, ainsi que la présence de migrants en situation irrégulière ou de personnes en quête d'asile sur leur territoire. Dans certains contextes (par exemple, ceux liés aux personnes déplacées, aux réfugiés ou aux personnes déplacées dans le contexte de catastrophes), une référence au « déplacement » plutôt qu'à la « migration » dans la stratégie relative à la migration de la Société nationale pourrait être plus appropriée.

Bien qu'il n'existe pas de définition du « déplacement » au niveau international, la Fédération utilise le terme pour désigner les mouvements dans lesquels des personnes ont été contraintes ou forcées de quitter leur lieu ou leur pays d'origine en raison d'une situation mettant leur vie en danger ou dans les cas où ces personnes risqueraient de faire l'objet de violations de certains de leurs droits fondamentaux (par exemple en cas de persécution, de conflit armé, de troubles graves à l'ordre public, de catastrophes naturelles ou lorsqu'un État est incapable ou refuse de protéger les droits fondamentaux de ses citoyens). Dans de nombreux cas, les personnes concernées ne peuvent pas retourner dans leur lieu d'origine. Dans ces circonstances, le terme « personne déplacées » peut être utilisé comme un terme générique pour désigner les personnes qui ont été obligées de fuir leur lieu ou leur pays d'origine, y compris les réfugiés, les personnes déplacées à l'interne et les personnes déplacées dans le contexte de catastrophes naturelles.

- La référence à la migration et / ou au déplacement dans la stratégie relative à la migration d'une Société nationale est une décision qui doit être prise au cas par cas, en tenant compte du contexte local et des sensibilités potentielles liées à l'utilisation de la terminologie relative à la migration dans une société donnée.
- 4. Comment "intégrer la migration dans le plan stratégique" d'une Société nationale ?

Si l'inclusion de la migration dans la planification stratégique d'une Société nationale présente un intérêt, l'une des premières étapes consisterait à effectuer une évaluation des besoins afin d'identifier les besoins et les vulnérabilités des migrants ainsi que les activités déjà menées par la Société nationale et ses branches locales.

La deuxième étape consisterait à examiner la ou les stratégies existantes de la Société nationale, en particulier son plan stratégique, ainsi que tout autre document connexe afin de déterminer la meilleure manière d'inclure la question de la migration et du déplacement. Plusieurs scénarios peuvent être envisagés.

4.1. Plan stratégique de la Société nationale⁴

Certaines Sociétés nationales ont un « Plan stratégique » qui définit leurs priorités,

⁴ C'est le cas par exemple de la Croix-Rouge autrichienne, de la Croix-Rouge britannique, de la Croix-Rouge Ethiopienne et de la Croix-Rouge du Niger.

³ FICR, *Politique relative à la migration*, 2009 : https://media.ifrc.org/ifrc/wp-content/uploads/sites/5/2017/07/migration-policy nov 2009 FR.pdf.

généralement pour une période de 5 à 10 ans. Une possibilité dans ce contexte est de veiller à ce que la migration soit inscrite en tant que priorité dans le plan stratégique de la Société nationale.

Si le plan stratégique a déjà été adopté, la stratégie relative à la migration peut être incorporée en tant qu'annexe au plan stratégique.

4.2. Une stratégie relative à la migration autonome

De nombreuses Sociétés nationales n'ont pas (encore) élaboré de plan stratégique. Dans de tels cas, la manière la plus appropriée de procéder pourrait être l'adoption d'une « stratégie relative à la migration » en tant que document autonome.

4.3. Plans de contingence

Les plans de contingence visent à préparer une organisation à réagir à une urgence et à répondre efficacement aux besoins humanitaires. Bien qu'un plan de contingence ne fasse normalement pas partie du Plan stratégique d'une organisation, la prise en compte des migrants et personnes déplacées dans les plans de contingence pourrait être une possibilité (ou un point de départ avant de passer à l'élaboration d'une stratégie relative à la migration plus détaillée).

4.4. Une feuille de route ou un plan d'action⁵

Une autre possibilité est l'élaboration d'une feuille de route ou d'un plan d'action qui fixerait des priorités en matière d'activités et prévoirait le renforcement des capacités d'une Société nationale sur une certaine période.

4.5. Une approche intégrée

Plutôt que d'inclure la migration dans la planification stratégique d'une Société nationale au moyen d'une annexe au plan stratégique ou d'élaborer un document indépendant, une autre option consiste à identifier des moyens d'intégrer la migration dans les secteurs d'activité traditionnels d'une Société nationale - par exemple la gestion de catastrophes, la santé, le rétablissement des liens familiaux (RFL), le soutien psychosocial, etc.

Si la migration est considérée par la FICR comme un domaine d'intervention distinct, il s'agit en réalité d'un thème transversal qui cible des catégories de personnes à risque, à savoir les migrants et les personnes déplacées, ainsi que d'autres affectées par la migration et le déplacement (les communautés locales), plutôt qu'un secteur à part entière comme le sont – par exemple – la santé ou la protection. L'intégration de la migration dans les programmes permettrait à une Société nationale de prendre en compte les besoins des migrants et des autres personnes touchées par la migration et le déplacement dans ses activités.

4.6. Une approche commune entre plusieurs Sociétés nationales?

Dans certains contextes, il peut être plus approprié d'envisager l'élaboration d'une stratégie relative à la migration pour un groupe de Sociétés nationales, par exemple deux Sociétés nationales ou plus qui seraient concernées par une situation de déplacement transfrontalier après une catastrophe ou un groupe de Sociétés nationales situées le long d'une route migratoire spécifique ou dans une sous-région.

_

⁵ C'est le cas par exemple du Croissant-Rouge du Bangladesh et de la Croix-Rouge du Myanmar.

5. Mesures proposées pour l'élaboration d'une stratégie relative à la migration : (1) Conditions préalables

Toutes les Sociétés nationales ne répondent pas aux besoins des migrants et des personnes déplacées, et certaines ne s'occupent que de manière très limitée des problèmes liés à la migration. Il y a donc quelques points à prendre en compte avant de s'engager dans le développement d'une stratégie relative à la migration.

- Il est nécessaire de commencer par identifier le besoin d'une stratégie relative à la migration pour la Société nationale, en tenant compte en particulier des besoins potentiels des migrants et des priorités de la Société nationale.
- ➤ Il faut qu'il y ait un engagement clair et univoque des dirigeants de la Société nationale de mieux répondre aux besoins des migrants et personnes déplacées.
- ➤ Il est important de clarifier à l'avance le rôle et les engagements de chacune des composantes du Mouvement, y compris le rôle du CICR et de la FICR, à travers l'organisation d'un atelier d'élaboration d'une stratégie relative à la migration et le suivi adéquat. Des discussions préliminaires devraient d'abord avoir lieu au niveau du pays. La création d'un groupe de travail / de pilotage peut également être envisagée.
- ➤ Certaines Sociétés nationales peuvent demander l'aide de la FICR pour élaborer leur propre stratégie relative à la migration. Dans de tels cas, la demande d'élaboration d'une stratégie relative à la migration devrait normalement émaner directement de la Société nationale.
- Lorsqu'un soutien est demandé et que la FICR n'a pas de présence opérationnelle dans le pays, et en accord avec la Société nationale concernée, il peut être souhaitable de faire appel à une Société nationale partenaire qui travaille activement dans le domaine de la migration pour soutenir l'élaboration d'une stratégie relative à la migration. Un soutien pourrait également être demandé par l'intermédiaire de la Global Migration Task Force ou par l'intermédiaire d'un réseau régional de Sociétés nationales actives dans le domaine de la migration tels que PERCO, APMN ou le Réseau Migration Sahel+.

Soutien provenant d'une Société Nationale Partenaire

En Éthiopie, l'élaboration d'une stratégie relative à la migration de la Croix-Rouge éthiopienne a été rendue possible grâce au soutien de la Croix-Rouge danoise (DRC). Au Niger, la Croix-Rouge danoise et la Croix-Rouge française ont toutes deux soutenu l'élaboration d'une stratégie relative à la migration pour la Croix-Rouge du Niger.

6. Étapes proposées pour l'élaboration d'une stratégie relative à la migration - (2) phase préparatoire

Ci-dessous quelques suggestions basées sur les expériences récentes de la FICR et des Sociétés nationales partenaires dans l'élaboration de stratégies relatives à la migration.

Établir la cartographie des principaux partenaires de la Société nationale et des autres acteurs en matière de migration et de déplacement, par exemple les autorités locales et nationales, les agences des Nations Unies, les organisations de la société civile et les organisations communautaires, etc.

- Dialoguer avec les dirigeants de la Société nationale et veiller à ce qu'ils soutiennent pleinement l'élaboration d'une stratégie relative à la migration. L'élaboration d'une stratégie relative à la migration (voir section 1) se justifie à plusieurs égards, bien que cela ne soit pas forcément évident pour ceux qui connaissent moins l'engagement du Mouvement dans ce domaine.
- ➤ Une possibilité consiste à élaborer des termes de référence pour l'élaboration d'une stratégie relative à la migration, avec un calendrier et des responsabilités clairement définies (révisions, commentaires, partage du document, validation, etc.) menant à l'approbation finale de la stratégie. Les considérations suivantes devraient être incluses dans les termes de référence:⁶
 - O Qui sera consulté sur l'élaboration de la stratégie relative à la migration? La migration n'étant pas un secteur en soi, d'autres secteurs devraient être impliqués pour offrir une expertise technique. Les branches locales peuvent être consultées et impliquées assez tôt afin que le processus ne soit pas perçu comme une démarche imposée par le haut et qu'elle soit plutôt éclairée par les réalités du terrain. L'appropriation du processus à tous les niveaux de l'organisation est essentielle.
 - Qui sera responsable de la rédaction de la stratégie? La FICR a de l'expérience en la matière, mais ses capacités sont limitées dans certains contextes. Un soutien pourrait également être proposé par des experts migrations d'autres Sociétés nationales.
 - O Avec qui le projet de stratégie devrait-il être partagé? Par exemple les branches locales de la Société nationale, les Sociétés nationales partenaires dans le pays, le CICR ou la FICR. Il pourrait également être utile de partager le projet de stratégie via des réseaux régionaux, car cela pourrait renforcer la coopération régionale et transfrontalière et permettre un échange mutuel d'idées et d'expériences entre les Sociétés nationales.
 - O Qui intégrera les commentaires reçus et arbitrera entre des positions potentiellement divergentes?
 - O Une description du processus « interne » de la Société nationale pour l'adoption d'une stratégie relative à la migration.
- L'élaboration d'une stratégie relative à la migration doit reposer sur une analyse et une compréhension approfondie des principales tendances nationales, régionales et mondiales en matière de migration et de déplacement ainsi qu'une connaissance des groupes cibles potentiels.
- Dans certains cas (par exemple, si la Société nationale n'est pas encore opérationnelle dans le domaine des migrations), il peut être intéressant de procéder à une évaluation des besoins en recourant à des données primaires et secondaires pertinentes. Les migrants, les personnes déplacées et les autres personnes touchées par la migration devraient pouvoir participer à toute évaluation des besoins dans des situations qui les concernent.
- La Société nationale peut également être impliquée dans des réseaux régionaux et des plateformes de partage d'information et d'expériences (par exemple via APMN, PERCO ou le Réseau Migration Sahel+). Dans de tels cas, la participation de la Société nationale

_

⁶ Voir avec l'Unité Migration & Déplacement de la FICR pour des exemples de termes de référence.

dans un réseau devrait être prise en compte.

➤ Un document de référence résumant le contexte de la migration et du déplacement dans le pays peut être utile. Un tel document pourrait donner un aperçu du contexte; comprendre une analyse des principales parties prenantes; identifier des besoins non satisfaits; préciser les activités menées à ce jour par la Société nationale et les Sociétés nationales partenaires dans le domaine de la migration et du déplacement; évaluer les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces pour la Société nationale (une analyse SWOT peut être réalisée à ce stade); et déterminer les principales ambitions de la Société nationale. Il est important d'impliquer les branches dans cet exercice ; le document d'information pourrait en effet s'appuyer sur les contributions du personnel et des volontaires des branches locales.

7. Mesures proposées pour l'élaboration d'une stratégie relative à la migration - (3) l'atelier d'élaboration de stratégie

Bien qu'il existe de nombreuses façons de diriger l'élaboration d'une stratégie relative à la migration pour une Société nationale, l'organisation d'un atelier s'est avérée un excellent moyen de progresser de manière collaborative et participative.

Un atelier d'élaboration d'une stratégie relative à la migration pourrait s'étendre de deux à trois jours et inclure les sessions ci-dessous, en fonction des ressources disponibles.

Session	Contenu et objectifs
Situation et contexte	Aperçu général de la situation et des besoins humanitaires en matière de migration et de déplacement au plan national et régional.
Collaboration et partenariats	Présentations de la part de certains partenaires.
avec d'autres acteurs	L'objectif de cette session est d'apprendre d'autres acteurs tels que le HCR, l'OIM ou les gouvernements afin de comprendre leurs priorités et d'identifier des opportunités de partenariat. C'est l'occasion également de leur demander quel pourrait être, selon eux, le rôle d'une Société nationale dans le contexte de la migration dans le pays.
	Cette session constitue à la fois une opportunité de présenter les activités du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, en particulier celles de la Société nationale du pays ; d'expliquer les spécificités du Mouvement (y compris les Principes fondamentaux) ; et de positionner la Société nationale en véritable partenaire plutôt que comme un « simple » partenaires d'exécution (avec le risque que les Sociétés nationales soient instrumentalisées).
	La première (demi-)journée de l'atelier pourrait ainsi être consacrée aux partenariats.
Activités de la Société nationale en matière de migration / déplacement	Présentation des activités de la Société nationale en matière de migration et de déplacement

Contribution des Sociétés nationales partenaires	Présentations des Sociétés nationales partenaires sur leurs activités dans le domaine des migrations et du déplacement. Possibilité également d'inviter les Sociétés nationales d'autres contextes à partager leurs expériences.		
Politique et stratégie de la FICR relative à la migration	Introduction à l'approche du Mouvement en matière de migration et de déplacement, y compris la Politique relative à la migration de la FICR (2009) et la Stratégie mondiale de la FICR relative à la migration 2018-2022.		
Approche du CICR en matière de migration	Possibilité pour le CICR de présenter ses activités dans le domaine de la migration (par exemple RFL, détention).		
Risques, vulnérabilités et besoins des migrants	Cette session vise à donner aux participants une meilleure compréhension des risques, des vulnérabilités et des besoins des migrants et des personnes déplacées (y compris les travailleurs migrants, réfugiés, victimes de la traite, etc.) dans les pays d'origine, de transit et de destination.		
Analyse SWOT	Identifier les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces pour une Société nationale, dans le contexte de la migration.		
Cartographie des acteurs	Avec cette session, les participants auront une meilleure compréhension de qui fait quoi dans le domaine de la migration et du déplacement. Il est important également de prévoir une introduction sur l'approche et les principes du Mouvement en matière de partenariats et de collaboration opérationnelle avec d'autres acteurs.		
Séances sur des thèmes spécifiques intéressant la Société nationale	En fonction de l'intérêt et des priorités de la Société nationale, il est recommandé de consacrer plus de temps à des questions spécifiques (inclusion sociale, RFL, diplomatie humanitaire, etc.).		
Définir les objectifs / buts stratégiques et les principales	Cette session vise à identifier les priorités et les principales orientations d'une stratégie relative à la migration.		
orientations d'une stratégie relative à la migration	Il s'agit de la session principale de l'atelier. Elle devrait idéalement donner une idée claire de la structure de la stratégie (notamment les objectifs stratégiques) et prévoir un ensemble d'activités correspondant à chaque objectif stratégique.		
	La structure de la Stratégie mondiale de la FICR relative à la migration pourrait servir de modèle.		

Il est clair que la stratégie relative à la migration d'une Société nationale doit être adaptée au contexte national. Dans certains contextes, ce qui semble être à certains une activité essentielle de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans le domaine de la migration (par exemple, l'intégration sociale, le plaidoyer) peut ne pas être jugé pertinent en raison de sensibilités

politiques et/ou culturelles. Les personnes qui facilitent l'atelier et dirigent l'élaboration de la stratégie doivent rester ouverts aux discussions et ne pas chercher à imposer une approche.

L'agenda de l'atelier devrait être élaboré par la Société nationale, éventuellement en collaboration avec la FICR ou une Société nationale partenaire le cas échéant (voir l'Annexe I pour un exemple). Bien qu'un soutien puisse être fourni par la FICR ou par toute autre composante du Mouvement, il est conseillé de faire en sorte qu'un représentant de la Société nationale dirige/facilite l'atelier avec le soutien d'un cofacilitateur (par exemple quelqu'un de la FICR ou d'une Société nationale partenaire).

8. Étapes proposées pour l'élaboration d'une stratégie relative à la migration - (4) élaboration, finalisation et adoption de la stratégie

Sur la base de la Stratégie mondiale relative à la migration de la FICR (voir encadré 2), une stratégie migration pourrait être structurée autour de 3 ou 4 grands objectifs stratégiques (par exemple « sauver des vies et assurer la dignité » ; « prévenir les abus et la souffrance » ; « promouvoir des conditions de vie sûres et propices à la résilience » ; « renforcer la résilience et réduire les vulnérabilités » ; « promouvoir l'intégration sociale des migrants » ; « répondre aux besoins humanitaires les plus urgents », etc.) couvrant un large éventail d'activités.

La structure et le contenu de la stratégie devraient en principe provenir des résultats de l'atelier (d'où l'importance de la session sur la définition des objectifs stratégiques et des principales orientations de la stratégie).

Le processus d'élaboration de la stratégie doit être convenu dès le départ (voir la section 5 cidessus).

Stratégie mondiale de la FICR relative à la migration

La structure de la stratégie mondiale relative à la migration de la FICR reflète celle de la stratégie 2020 de la FICR (http://www.ifrc.org/Global/Publications/general/strategy-2020.pdf).

But

« Tout au long de leur parcours, et quel que soit leur statut juridique, les migrants trouvent la Fédération internationale, qui les aide en cas de besoin, renforce leur résilience et plaide en faveur de leurs droits. »

Objectif stratégique 1 : Sauver des vies et garantir la dignité

« Les migrants, quel que soit leur statut juridique, reçoivent l'assistance humanitaire et la protection dont ils ont besoin tout au long de leur parcours, et une attention particulière est portée aux besoins des plus vulnérables. »

Objectif stratégique 2 : Promouvoir des conditions de vies sûres et propices à la résilience

« Les besoins, les aspirations et les droits des migrants et de leurs communautés sont pris en compte, et leur résilience est renforcée. »

Objectif stratégique 3 : Promouvoir l'intégration sociale des migrants

« Les communautés bénéficient d'un soutien pour renforcer l'intégration sociale et le respect de la diversité, et éliminer les barrières et les idées reçues ».

L'élaboration d'une stratégie relative à la migration nécessitera des ressources supplémentaires (en particulier du temps) après l'atelier. Il est conseillé en effet de solliciter les commentaires de la Société nationale, des Sociétés nationales partenaires, de la FICR, du CICR et éventuellement des plateformes régionales migration de la CR/CR avant de finaliser la stratégie.

9. Remarque sur la méthodologie

Différentes méthodologies peuvent être utilisées pour structurer les sessions au cours de l'atelier.

La boîte à outils d'évaluation de la vulnérabilité et des capacités (EVC) de la FICR (https://www.ifrc.org/Global/Publications/disasters/vca/vca-toolbox-fr.PDF) présente une vaste gamme d'outils pouvant être utilisés pour organiser des sessions (par exemple, l'analyse SWOT ou l'arbre à problèmes).

L'élaboration d'une stratégie relative à la migration constituant un nouveau processus pour la plupart des Sociétés nationales, il est nécessaire de peaufiner la méthodologie à utiliser lors de l'atelier de développement de la stratégie et d'identifier de nouveaux outils et activités qui permettent de mener les discussions de manière participative et interactive.

Annexe I - Exemple de programme d'un atelier d'élaboration d'une stratégie migration: Éthiopie.⁷

1ère journée							
	Événements	Responsables					
08:00-08:30	Enregistrement						
08:30-08:45	Mot de bienvenue						
08:45-09:15	Présentation de l'atelier						
09:15- 10:00	Discours d'ouverture de la Société nationale						
10:00-10:30 Paus	e café						
10:30-12:00	Aperçu du phénomène de migration et de déplacement au niveau national et régional						
	Questions & Réponses.						
12:00-13:00 Paus	e déjeuner						
13:00-14:00	Analyse de la situation : Présentation par les partenaires	UNHCR, Gouvernement, ONGs, etc.	IOM,				
14:00-15:00	Analyse de la situation : Présentation par les partenaires	UNHCR, Gouvernement, ONGs, etc.	IOM,				
15:00-15:30 Pause café							
15:30-17:00	Présentation par la Sociétés nationale et les Sociétés nationales partenaires de leurs activités en matière de migration						
2) : /	Questions & Réponses						
2ème journée							
08:30-09:00	Récapitulatif de la 1ère journée						
09:00-10:00	Introduction à la Politique relative à la migration et à la Stratégie mondiale relative à la migration de la FICR						

_

⁷ L'ordre des sessions peut bien sûr changer en fonction de la disponibilité des intervenants, du temps alloué à chaque session, etc.

10:30-11:00 Pause café						
11:00-12:30	Identifier les risques, les vulnérabilités et besoins des migrants et des personnes déplacées ainsi que les moyens appropriés pour répondre à ces risques et besoins – Travaux de groupe	3				
12:30-13:30 Pause déjeuner						
13:30-15:00	Utiliser l'arbre à problèmes pour approfondir la réflexion sur une question spécifique (par exemple l'intégration sociale, le retour ou la réintégration)					
15:00-15:30 Pause café						
15:30-17:00	Travaux de groupe sur un sujet spécifique	Facilitateurs				
3ème journée						
08:30-09:00	Récapitulatif					
09:00-10:30 Cartographie des acteurs et discussions sur l'approche du Mouvement en matière de migration e de déplacement, le rôle d'auxiliaire des pouvoirs publics, la diplomatie humanitaire, le financemen fondé sur des principes, etc.		5				
10:30-11:00 Paus	e café					
11:00-12:30	Analyse SWOT – Travaux de groupe	Facilitateurs				
12:30-13:30 Pause déjeuner						
13:30-15:00	Définir les objectifs stratégiques et les principales orientations de la stratégie relative à la migration					
15:00-15:30 Pause café						
15:30-16:30	Identifier les besoins (y compris en termes de renforcement des capacités) de la Société nationale pour atteindre les objectifs fixés					
16:30-17:15	Session de restitution, prochaines étapes et clôture	Facilitateurs				
10:00-10:30	Activités du CICR en matière de migration CI	CR				

Annexe II – Documents d'appui⁸

- IFRC, *Stratégie relative à la migration 2018-2022*, 2017, disponible à l'adresse suivante : http://media.ifrc.org/ifrc/document/ifrc-strategy-migration/.
- IFRC, *Politique relative à la migration*, 2009, disponible à l'adresse suivante : http://www.ifrc.org/ar/what-we-do/migration/additional-resources/.
- *Politique du Mouvement relative au déplacement interne*, 2009, disponible à l'adresse suivante : https://www.icrc.org/eng/assets/files/publications/icrc-002-1124.pdf.
- FICR, *Note d'orientation. L'action en faveur de l'accès humanitaire pour les migrants*, disponible à l'adresse suivante : https://www.ifrc.org/PageFiles/89397/new-docs/Advisory%20Note%20Access FR.pdf.
- FICR, Note d'orientation. L'action en faveur des migrants qui rentrent dans leur pays, disponible à l'adresse suivante: https://www.ifrc.org/PageFiles/89397/new-docs/Advisory%20Note%20Return FR.pdf.
- FICR, *Note d'orientation. L'action visant à réduire les risques liés à la migration*, disponible à l'adresse suivante : https://www.ifrc.org/ar/what-we-do/migration/additional-resources/.
- ICRC perspectives regarding the International Red Cross and Red Crescent Movement's participation in return-related activities, 2016 (EN).
- ICRC, Position of the International Committee of the Red Cross regarding participation by the International Red Cross and Red Crescent Movement in the expulsion of migrants by the public authorities, 2009 (EN).
- IFRC, Operational framework for involvement in migrant health and care services, 2016, available at: http://media.ifrc.org/wp-content/uploads/sites/5/2016/12/Operational-Health-Framework-on-Migration.pdf.
- IFRC, IFRC Policy Brief: Global Compact on Refugees, 2017, available at: https://media.ifrc.org/ifrc/wp-content/uploads/sites/5/2017/12/IFRC_PolicyBrief_GCR.pdf.
- IFRC, IFRC Policy Brief: Global Compact on Migration, 2017, available at: https://media.ifrc.org/ifrc/document/ifrc-policy-brief-global-compact-migration/.
- Aspects à considérer avant de conclure des accords opérationnels avec des institutions des Nations Unies et d'autres partenaires humanitaires.

Plan

2018,

2017,

available

Europe (y compris la Méditerranée)

European

Migration

https://media.ifrc.org/ifrc/document/european-migration-plan-2018/.

at:

⁸ Tous les documents ne sont malheureusement pas disponibles en français.

- IFRC, *European Migration Framework*, 2016, available at: https://media.ifrc.org/ifrc/wp-content/uploads/sites/5/2017/04/European-Migration-Framework.pdf.
- FICR, Plan d'intervention visant à répondre aux besoins humanitaires des migrants vulnérables. Approche coordonnée du Mouvement axée sur la Méditerranée et les régions voisines, 2015, disponible à l'adresse suivante: https://media.ifrc.org/ifrc/wp-content/uploads/sites/5/2017/04/Response-plan-for-Mediterranean-min.pdf.

Amériques

- IFRC, International Red Cross and Red Crescent Movement Action Plan on Migration in the Americas, 2017-2020, 2017.
- IFRC, Regional Meeting on the Role of the Red Cross Movement and Migration in the Americas, Toluca, Mexico, 7-8 November 2016, available at: https://www.icrc.org/en/download/file/29908/toluca_declaration_08-11-2016.pdf.

Asie-Pacifique

- IFRC, Migration and Displacement: Framework for Action. Reducing Vulnerability, Enhancing Resilience. 2017-2022, 2017, available at: https://media.ifrc.org/ifrc/wp-content/uploads/sites/5/2018/06/2018-IFRC-AP-Migration-Displacement-Framework-LR.pdf.
- IFRC, Addressing the humanitarian consequences of labour migration and trafficking. The role of Asia Pacific National Societies, 2018, available at: https://media.ifrc.org/ifrc/wp-content/uploads/sites/5/2018/05/23052018-Labour-Migration-and-Trafficking-Guidance-for-Asia-Pacific-National-Societies_Spread_lores.pdf.

Annexe III: Questions & Réponses

1. <u>Les branches locales de la Société nationale doivent-elles participer à l'élaboration d'une stratégie relative à la migration?</u>

Il appartient à une Société nationale de décider de la démarche à suivre.

Dans certains cas, il peut être recommandé d'associer les responsables de secteurs de la Société nationale aux discussions relatives à l'élaboration d'une stratégie relative à la migration afin de bénéficier de leur expertise technique. De manière générale, il a été estimé que la présence de branches locales était importante étant donné leur connaissance du contexte et des besoins humanitaires des migrants et des personnes déplacées. L'inclusion des branches locales dans les discussions peut contribuer à créer une meilleure appropriation de la stratégie et devrait permettre une mise en œuvre plus efficace des activités.

2. Qui peut soutenir l'élaboration d'une stratégie relative à la migration pour une société nationale?

La Stratégie mondiale relative à la migration de la FICR indique que, d'ici la fin de l'année 2022, « 75% des Sociétés nationales effectuent des évaluations des besoins et intègrent la migration dans leurs plans stratégiques ». Il s'agit là d'un objectif ambitieux qui nécessitera l'appui et la contribution d'autres composantes du Mouvement.

La présente méthodologie a été développée spécifiquement pour soutenir le développement de stratégies relatives à la migration par les Sociétés nationales elles-mêmes et/ou avec le soutien de Sociétés nationales partenaires. Des initiatives de ce type ont déjà été soutenues, notamment par la Croix-Rouge danoise en Éthiopie et au Niger ainsi que par la Croix-Rouge française au Niger, en collaboration avec la FICR.

La FICR se tient à disposition pour fournir le soutien et l'expertise technique nécessaire.

3. La FICR doit-elle utiliser systématiquement le terme « migrant » tel qu'employé dans sa Politique relative à la migration?

Plusieurs Sociétés nationales partenaires ont demandé si la FICR devrait utiliser systématiquement la description des « migrants » utilisée dans la Politique de la FICR relative à la migration. La description délibérément large des migrants employée dans la Politique reste extrêmement importante pour le Mouvement en tant que terme générique incluant toutes les personnes en mouvement.

Cependant, l'expérience acquise dans les questions liées aux migrations et au déplacement avec les Sociétés nationales depuis plusieurs années a montré que la terminologie utilisée ainsi que la signification des mots (en particulier lorsqu'ils sont traduits dans différentes langues locales) sont différentes dans chaque contexte. Il existe également différentes interprétations du terme « migrant » tel qu'employé dans la Politique relative à la migration de la Fédération internationale – cette « description » couvre-t-elle par exemple les personnes déplacées à l'interne, les migrants internes ou les personnes nomades ? Au Niger, le terme « migrants » désigne spécifiquement les personnes en transit vers l'Afrique du Nord ou l'Europe. En Éthiopie, le terme « migrants » désigne principalement les ressortissants éthiopiens qui émigrent vers d'autres pays, par des voies régulières, pour y travailler. Dans de nombreux autres contextes, les Sociétés nationales établissent une distinction entre « migrants » et « réfugiés ». Les plans stratégiques de nombreuses Sociétés nationales prennent en compte les problèmes liés aux migrations et au déplacement mais la terminologie varie. Transposer un

cadre conceptuel d'un contexte à un autre n'est pas la manière la plus efficace ou la plus appropriée de procéder ; l'objectif étant qu'une Société nationale s'approprie sa stratégie relative à la migration et que cette stratégie devienne un outil pour renforcer l'engagement avec d'autres partenaires au niveau du pays.

De plus, la distinction entre migrants et personnes déplacées est fondamentale pour éviter toute confusion concernant le rôle de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en termes de « prévention » des mouvements. Bien que la Politique de la FICR relative à la migration indique clairement que les Sociétés nationales ne doivent pas « chercher à encourager ou à empêcher la migration, ou à dissuader les migrants », la prévention des déplacements (notamment à travers des activités de développement, des activités de résilience, ou des activités de préparation aux catastrophes, etc.) est un aspect essentiel du travail du Mouvement. Certaines distinctions sont donc nécessaires en fonction de la portée de la Stratégie relative à la migration. Il convient de noter que la Politique de la FICR relative à la migration n'est pas un document autonome et qu'elle vise à « compléter » le cadre politique existant au sein du Mouvement concernant les réfugiés et les personnes déplacées.

Dans ce contexte, il est recommandé de contextualiser la stratégie relative à la migration d'une Société nationale et d'être aussi précis que possible lors de la référence aux différents groupes de personnes en mouvement. L'enjeu est de s'assurer que la stratégie relative à la migration est conforme au cadre de la FICR et à l'approche du Mouvement fondée sur des principes pour travailler avec et pour les migrants et les personnes déplacées tout en respectant les spécificités de chaque contexte. S'il est essentiel de faire référence à la politique relative à la migration de la FICR dans la partie introductive de la stratégie, il est tout aussi important de respecter l'esprit qui sous-tend la description des migrants par la FICR, à savoir le fait que notre travail en faveur des « migrants » ne repose pas sur des catégories, mais sur la vulnérabilité et les besoins des personnes, ce qui peut nécessiter d'ajuster la terminologie au contexte.

4. <u>Doit-on inclure la migration dans les priorités et les activités du département RLF d'une</u> Société nationale, comme c'est le cas dans de nombreux pays?

Il existe un lien clair entre les activités RLF et la migration/déplacement - des personnes peuvent en effet avoir besoin de services de RLF précisément parce qu'elles ont été séparées physiquement de leurs proches. Pour de nombreuses Sociétés nationales, le coordinateur des programmes RFL est aussi souvent le point focal pour la migration. C'est généralement le cas lorsque le CICR soutient le département RLF d'une Société nationale, le RLF demeurant l'un des piliers de l'engagement du CICR en matière de migration. En outre, la migration étant un nouveau domaine d'intervention spécifique pour le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans son ensemble, il n'est pas toujours évident de savoir où cette question devrait s'inscrire dans la structure d'une Société nationale. Dans certains cas, la migration est considérée comme une partie intégrante du RLF, alors que le RLF n'est qu'une des nombreuses activités qu'une Société nationale peut mener en faveur des migrants.

Compte tenu de l'importance croissante des besoins humanitaires liés aux mouvements de population, le fait de combiner les activités RFL et celles axées sur la migration peut entraîner une responsabilité excessive pour une seule personne. Bien que, dans la pratique, et principalement en raison de ressources limitées, une personne puisse avoir plusieurs domaines de responsabilité, la migration devrait idéalement être un domaine distinct du RLF, qui concerne d'autres domaines au-delà de la migration (par exemple, la réponse aux catastrophes). Une stratégie relative à la migration claire et bien articulée pourrait également contribuer à un meilleur positionnement d'une Société nationale vis-à-vis des parties prenantes internes et

externes et aider à garantir le financement d'un poste spécifiquement axé sur la migration au sein de la Société nationale.

5. <u>La stratégie relative à la migration d'une Société nationale est-elle également une stratégie pour l'ensemble du Mouvement CR/CR dans le pays?</u>

Il est évidemment possible de développer une stratégie relative à la migration qui inclurait les rôles et activités d'autres composantes du Mouvement dans le pays. Toutefois, le développement d'une telle stratégie serait un autre exercice, nécessitant une approche différente de celle décrite dans le présent document.

L'élaboration d'une stratégie relative à la migration telle qu'envisagée dans cette « Méthodologie » est un document destiné avant tout à une Société nationale. C'est un document qui articule les forces et la valeur ajoutée d'une Société nationale et donne une orientation stratégique à ses activités dans le domaine de la migration et / ou du déplacement. Une stratégie relative à la migration devrait idéalement faire partie du Plan stratégique d'une Société nationale.

En tant que telle, la stratégie relative à la migration d'une Société nationale pourrait inclure des activités entreprises (ou envisagées) par la Société nationale avec le soutien des Sociétés nationales partenaires ; elle ne devrait pas, cependant, énumérer les activités menées de manière indépendante par d'autres composantes du Mouvement

6. <u>Doit-on inclure la protection dans une stratégie relative à la migration?</u>

La définition la plus courante de la protection parmi les organisations humanitaires, également utilisée par la FICR, est celle qui a été développée dans le cadre d'une série d'ateliers dirigés par le CICR: « Toute activité visant à assurer le respect total des droits de l'individu conformément à la lettre et à l'esprit des corps des lois (c.à.d. les droit des droits de l'Homme, le droit international humanitaire et le droit des réfugiés)...».

Comme l'indiquent la politique de la FICR relative à la migration et la Stratégie mondiale relative à la migration, la protection est – avec l'assistance et le plaidoyer - l'un des principaux piliers du travail de la Croix-Rouge dans le domaine de la migration.

L'approche du Mouvement en matière de protection identifie trois niveaux ou types d'actions de protection :

- Intégration de la protection et respect du principe « ne pas nuire »

Le principe « ne pas nuire » signifie qu'il faut veiller à éviter les éventuels effets négatifs que pourraient avoir des activités humanitaires pour les bénéficiaires. L'intégration de la protection consiste à veiller à minimiser les risques de protection et à prendre en compte les violations potentielles du droit international et national lors de la réalisation de toutes activités humanitaires, de sorte que les activités d'assistance répondent également aux besoins de protection en garantissant la dignité, l'accès, la participation et la sécurité des personnes concernées. Ce principe doit être pris en compte par tous les acteurs humanitaires, qu'ils soient acteurs de la protection ou non. Au minimum, tous les acteurs du Mouvement devraient veiller à respecter le principe « ne pas nuire » et à intégrer les préoccupations relatives à la protection dans toutes les interventions humanitaires.

- Activités de protection spécialisées respectant les normes et les standards

Les Sociétés nationales mènent une vaste gamme d'activités de protection dans le domaine de la migration, telles que la fourniture de conseils et d'une assistance juridique, le référencement vers des institutions spécialisées, le RLF, le soutien psychosocial ou autres activités visant à réduire les causes et les conséquences des dommages ou des abus, en particulier pour les groupes à risque tels que les mineurs non accompagnés, les personnes qui ont été victimes de violence sexuelle ou sexiste, les personnes victimes de la traite ou exposées au risque de traite. Si la Société nationale met déjà en œuvre des activités de protection ou si elle souhaite développer des activités de protection, alors la protection doit être explicitement incluse dans la stratégie relative à la migration.

Le CICR a un mandat et un rôle spécifique en matière de protection, en particulier en ce qui concerne la protection des personnes privées de liberté, le rétablissement des liens familiaux, l'utilisation de la force ou lorsqu'il s'agit de clarifier le sort des personnes disparues. L'intégration de telles activités dans la stratégie relative à la migration devrait prendre en considération le rôle du CICR dans le pays.

- Influencer les normes, les standards et les lois

Le Mouvement s'emploie à promouvoir un environnement propice à la protection des personnes vulnérables, notamment en s'assurant que les principes humanitaires et les éléments de protection soient pris en compte et intégrés dans les politiques, pratiques et législations des États, ainsi que dans le droit et les standards internationaux.

Les Sociétés nationales sont souvent dans une position privilégiée pour mener des activités de plaidoyer en faveur des migrants, en raison de leur rôle d'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire. Le plaidoyer, la diplomatie humanitaire et la communication sont essentiels pour garantir aux migrants la protection à laquelle ils ont droit en vertu du droit international et national, y compris la protection spécifique accordée à certaines catégories de personnes telles que les réfugiés et les demandeurs d'asile.

Le plaidoyer de la FICR est axé sur la sécurité et la dignité des migrants à tous les stades de leur voyage, quel que soit leur statut juridique. Cela comprend le plaidoyer en faveur de politiques plus favorables à l'intégration sociale et à la non-discrimination, y compris en ce qui concerne l'accès aux services de base.

Si le CICR est actif dans un pays, il entretient généralement un dialogue confidentiel avec les autorités qui vise à garantir que les États s'acquittent de leurs obligations en matière de protection de la vie, de préservation de la dignité et d'atténuation des souffrances, y compris en ce qui concerne les migrants vulnérables. Dans ce cas, une coordination avec le CICR est nécessaire. De même, s'il existe d'autres Sociétés nationales partenaires actives dans le pays et travaillant sur des questions de migration, en particulier sur les aspects de protection, il est également nécessaire de garantir la coordination entre tous les acteurs du Mouvement.

7. Quels sont les principaux aspects liés à la santé qui devraient être inclus dans la stratégie relative à la migration des Sociétés nationales ?

L'accès à la santé et aux soins pour toute personne est une priorité de la FICR et des autres composantes du Mouvement. Cela implique également une reconnaissance des droits fondamentaux à la santé de toutes les personnes. La Stratégie mondiale relative à la migration de la FICR précise que les migrants doivent avoir « accès à une assistance médicale et à d'autres services de santé en fonction de leurs besoins ».

Une stratégie relative à la migration peut inclure un large éventail d'activités, en fonction des besoins et des priorités des migrants, des priorités et des capacités d'une Société nationale, ou en fonction de la position que la Société nationale occupe au niveau national, notamment les liens avec les services nationaux de santé. Les activités peuvent comprendre notamment :

- La fourniture de soins d'urgence et de premiers secours, y compris des premiers secours psychologiques.
- La santé mentale et le soutien psycho-social.
- Un plaidoyer pour que tous les migrants aient accès aux soins et aux installations de santé en toute sécurité.
- Un soutien aux migrants concernant un accès effectif aux services de santé à travers la fourniture d'informations fiables et accessibles.
- La fourniture des services de santé de base et des référencements vers des établissements de santé.
- La sensibilisation à l'importance de la santé et du bien-être des populations de migrants à toutes les étapes de leurs parcours migratoires.
- Le renforcement des relations entre les systèmes de santé nationaux et d'autres acteurs, notamment les migrants, les communautés hôtes et les autres personnes affectées d'une manière ou d'une autre par la migration.
- L'aide à la lutte contre la stigmatisation des populations migrantes.
- La garantie de services de santé de base le long des routes migratoires et à proximité des installations temporaires.
- La facilitation de la communication entre les prestataires de santé et les migrants.
- 8. <u>Doit-on prendre en compte les objectifs du Pacte mondial sur la migration et du Pacte mondial sur les réfugiés dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie relative à la migration?</u>

Une fois adopté, le Pacte mondiale pour des migrations sûres, ordonnées et régulières constituera le premier texte négocié au niveau international couvrant la question de la migration d'une manière qui se veut exhaustive. Bien qu'il ne soit pas contraignant, le Pacte mondial sur les migrations s'appuie sur le droit international relatif aux droits de l'homme et est aligné sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Pacte mondial sur les migrations est une occasion pour les Sociétés nationales de s'engager auprès de leur gouvernement en faveur de la sécurité, de la dignité et d'un meilleur respect des droits des migrants, ainsi qu'une occasion de mieux mettre en valeur le travail du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en matière de migration. Le Mouvement est spécifiquement mentionné comme un partenaire clé au paragraphe 44 du Pacte mondial sur les migrations.

Il est également probable que le Pacte mondial sur les migrations influencera la planification gouvernementale pour la gestion de la migration et qu'il aura une influence sur le soutien des donateurs à l'action humanitaire liée aux migrants au cours des prochaines années/décennies.

Pour sa part, le Pacte mondial sur les réfugiés est axé sur la coopération internationale et le principe du partage de responsabilités en matière de réponse aux mouvements de réfugiés. Le texte, qui est lui aussi juridiquement non contraignant, vise à concrétiser les engagements existants et à rendre plus prévisible la réponse de la communauté internationale dans le contexte de mouvements massifs de réfugiés et dans des situations de réfugiés prolongées. Les objectifs du Pacte mondial sur les réfugiés sont les suivants : (1) alléger la pression sur les pays qui accueillent un grand nombre de réfugiés; (2) renforcer l'autonomie des réfugiés; (3) élargir l'accès aux solutions dans des pays tiers (c'est-à-dire la réinstallation et les voies

complémentaires d'admission); et (4) favoriser les conditions d'un retour dans les pays d'origine en sécurité et dans la dignité. Le mouvement CR/CR a un rôle important à jouer dans la réalisation de ces quatre objectifs.

Les Sociétés nationales conduisent déjà un large éventail d'activités qui sont également mentionnées dans les Pactes relatifs aux migrations et aux réfugiés, telles que la fourniture de services essentiels aux migrants et aux réfugiés, la sensibilisation aux risques liés à la migration et la fourniture d'information aux migrants préalablement à leur départ, des activités visant à soutenir les personnes victimes de traite ou d'exploitation, des activités relatives à la réintégration de migrants et de réfugiés, la préparation aux catastrophes, la réduction des risques et la résilience, ou des activités d'intégration sociale, entre autres exemples.

Dans ce contexte, il est recommandé d'aligner autant que possible les objectifs de la stratégie relative à la migration d'une Société nationale sur les objectifs des deux Pactes, tout en veillant à la cohérence avec le cadre et l'approche du Mouvement CR/CR en matière de migration et de déplacement. La FICR a produit un certain nombre de documents pour soutenir l'engagement des Sociétés nationales dans le contexte des deux Pactes.